

R econnaitssances scientifiques et juridiques du patrimoine naturel

Robin ROLLAND

Essai d'inventaire des multiples mesures de classement et de protection. Du local à l'international en passant par l'Europe.

Un recensement récent décompte en France quelques 56 « variétés » juridiques contribuant à la prise en compte ou à la préservation, au sens large, des espaces naturels : 22 mesures de protections réglementaire, 14 d'ordre foncier, 8 d'ordre contractuel et 12 de reconnaissance internationale ! On peut même y ajouter quelques mesures récentes concernant plus spécifiquement le Paysage (charte, directive paysagère). Bien évidemment, les nombreux éléments de cette typologie sommaire ne correspondent pas tous, loin sans faut, à une réelle protection de la biodiversité.

De la ZNIEFF à la Réserve

Le vaste territoire de la Baie du Mont Saint-Michel, où près d'une vingtaine de ces outils est mis en oeuvre, permet d'en illustrer la diversité et témoigne, reconnaissons-le, de la volonté générale de conserver l'intégrité de cet éco-complexe remarquable. Le tableau ci-joint en dresse un premier bilan. A chacun d'en juger la pertinence.

A noter que cette synthèse n'intègre pas les zones ND des POS et les Espaces Boisés Classés (issus du Code de l'Urbanisme) ni les monuments historiques protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913, bien que certains puissent concerner des milieux naturels (ex : Tombelaine). Enfin, il convient de ne pas négliger le rôle

de l'application des réglementations générales, par définition non zonées (lois-cadres, divers codes, réglementation du domaine public maritime, loi "4x4"...), qui peuvent contribuer significativement, souvent très en amont des procédures, à la préservation du patrimoine naturel et à sa prise en compte dans toutes les actions d'aménagement du territoire.

Commentaires

Il ne s'agit pas ici de développer l'histoire, la portée juridique et l'efficacité réelle de chacune des dispositions. Cette brève synthèse, évolutive et probablement incomplète, demeure cependant riche d'enseignements. En premier lieu, c'est certainement l'immensité de la Baie et la diversité de ses composantes qui expliquent le nombre et l'importance des mesures existantes. Elle témoigne également de la bonne connaissance scientifique et naturaliste des lieux, considérant toutefois qu'un inventaire du vivant est par essence permanent et évolutif.

On constate également le grand nombre d'acteurs intervenant dans la Baie. Sur cet aspect, la réalité est encore plus complexe que ne le laisse entrevoir ce tableau.

Par ailleurs, force est d'admettre la complexité, et parfois le manque de lisibilité, de ces différentes politiques sectorielles (locales, nationales, internationales), dont

Reconnaitances Scientifiques et Juridiques du Patrimoine Naturel de la Baie du Mont Saint-Michel - Essai d'inventaire -

Intitulé exact	Nature juridique	Superficie	Observations
ZNIEFF "de la baie du Mont Saint-Michel"	Inventaire scientifique national	60.000 ha environ au total	Une grande ZNIEFF de type II interrégionale comprenant 29 ZNIEFF de type I
ZICO "Baie du Mont Saint Michel et Ile des Landes" (issu de la Directive n° 79/409 CEE)	Inventaire scientifique européen	63.800 ha	Identification basée selon des critères de sélection européens, qualitatifs ou quantitatifs (nombre de couples nicheurs, nombre d'oiseaux hivernants ou migrateurs...)
Site d'Importance Communautaire "Baie du Mont Saint-Michel" (site Natura 2000)	Inventaire scientifique européen (issu de la Directive n° 92/43 CEE)	-	En cours d'élaboration
Sites protégés de la Baie du Mont Saint-Michel (sites classés et sites inscrits)	Protection réglementaire (issue de la loi du 2 mai 1930)	18.000 ha environ	Un grand site classé terrestre et maritime (1987) plus quelques autres sites protégés en périphérie
Espaces remarquables du littoral de la baie du Mont Saint-Michel	Protection réglementaire (issue de l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme)	Manche : 30 000 ha maritime 1733 ha terrestre Ile-et-Vilaine	Issue de la loi "littoral", cette protection réglementaire ou limite largement les possibilités d'occupation et d'utilisation du sol des espaces les plus sensibles et les plus riches.
Réserve de chasse maritime de la Baie du Mont Saint-Michel	Protection réglementaire (arrêté ministériel, 1974)	3.000 ha	Certains aménagements cynégétiques ont été réalisés en 1996
Réserves de chasse maritime de l'île des Landes et de l'île des Rimains	Protection réglementaire (arrêté ministériel, 1973)	560 ha environ	Elles se rattachent réglementairement à d'autres réserves de la baie de Saint-Malo
Réserve de chasse et de faune sauvage de l'îlot de Tombelaine	Protection réglementaire (arrêté ministériel, 1967)	5 ha	Propriété de l'Etat Transfert envisagé au Conservatoire du Littoral
Forêt de protection du Bois Dardennes	Protection réglementaire (décret du 10 février 1982)	80,5 ha	Propriété du Département de la Manche
Propriétés du Conservatoire de l'Espace	Protection foncière	103 ha actuellement répartis sur 2 sites	Le périmètre d'acquisition approuvé est de 487 ha en Baie du Mont Saint-Michel, répartis sur 3 ensembles.
Propriétés des Départements (50, 35) Espaces Naturels Sensibles	Protection foncière	108 ha au total	Bois Dardennes, Cabane Vauban, Pointe du Grouin...
Propriétés de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la faune sauvage	Protection foncière	195 ha actuellement	Marais de Chateaufort, près sous l'Hôpital d'Avranches, les Pigeonniers, ...
Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la Baie du Mont Saint-Michel	Engagement international (droit communautaire)	18.000 ha	Désignation basée sur des protections réglementaires nationales existantes (site classé et réserve de chasse maritime) et effectuée en janvier 1990
Site RAMSAR de la Baie du Mont Saint-Michel	Engagement international (convention de Ramsar ratifiée par la France en 1986)	62.000 ha	Site inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale le 9 novembre 1994, selon des critères de sélection précis.
Site Patrimoine Mondial du Mont Saint-Michel et de sa baie	Engagement international (convention de Paris ratifiée par la France en 1975)	Pas de périmètre Localisation basée sur les communes concernées (11 au total) et le domaine maritime	Inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1979. Actuellement seul site français mixte : culturel et naturel
Réserve de l'île des Landes	Protection conventionnelle (SEPNB)	8 ha	Suivi scientifique - Animation
Réserve de l'îlot de Tombelaine	Protection conventionnelle (GON)	5 ha	Suivi scientifique - Animation
Réserve de la Pointe de Carolles	Protection conventionnelle (GON)	2 ha	Suivi scientifique - gestion agricole Animation

les zonages se recoupent parfois ; les efforts d'information et de pédagogie doivent donc être permanents auprès des décideurs et de tous les publics.

Enfin, et surtout, cette analyse montre l'absence d'un réel outil de gestion globale et cohérente à l'échelle de la Baie. Les approches scientifiques, ou encore les activités économiques, montrent pourtant clairement la forte inter-dépendance des grandes unités fonctionnelles de la Baie. Si les premières réflexions portant sur cette nécessité de développement intégré remontent à de nombreuses années,

l'essentiel de ce concept majeur reste encore à mettre en oeuvre.

Gageons que les multiples reconnaissances dont bénéficie cet espace, dont on peut convenir qu'il présente à ce jour un état de conservation partiellement satisfaisant, excepté les zones humides continentales, contribueront à la mise en oeuvre d'une gestion durable à la bonne échelle. ■

Robin ROLLAND, Naturaliste, Caen, Chargé de mission à la DIREN de Basse-Normandie.